Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Assainissement et restauration du bâti classé qui abrite la lunette équatoriale coudée

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2025043T02TRA
Date limite de remise des plis	***12/01/2027*** à ***12 :00***
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS 8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats
Représentant : M. Bruno LINA Monsieur Le Président
Bâtiment Julie Victoire Daubié
43 boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Courriel : achats@univ-lyon1.fr
SIRET : 19691774400019
Site internet : https://www.univ-lyon1.fr/universite/organisation/service-de-lachat

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Restauration du bâti classé qui abrite la lunette équatoriale coudée**

Les travaux de restauration sont décomposés en 2 phases opérationnelles :
- Phase 1 : Assainissement extérieur du bâti, création d'une rampe d'accès béton, étude et suivi réalisation de vitrines
- Phase 2 : Restauration complète du clos couvert et restauration intérieure
La présente consultation porte uniquement sur la phase 1

Code CPV	Libellé CPV
45212314-0	Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux
45212350-4	Bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural particulier

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Assainissement et restauration du bâti classé qui abrite la lunette équatoriale coudée
Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Observatoire de Saint-Genis Laval
Délai	4 mois (y/c préparation)
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000 (Suivant Art. 8.1 du CCAP)
Forme des prix	Prix révisables (formule)

Avance	Prix forfaitaires Prévue (taux 5 % / 20% si le titulaire est une PME)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet	Délais
Lot n°1 Terrassement, assainissement, VRD, maçonnerie : *Création d'un drain ; restauration de l'étanchéité des maçonneries enterrées ; création de carneau de ventilation ; carottages ; restauration de maçonneries ; réfection d'enduits à la chaux.* (CPV 45112000-5 : Travaux de fouille et de terrassement - 45232410-9 : Travaux d'assainissement - 45262522-6 : Travaux de maçonnerie)	4 mois à compter de l'OS de démarrage
Lot n°2 Menuiseries extérieures bois : *Restauration et restitution de menuiseries extérieures bois* (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	4 mois à compter de l'OS de démarrage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	Novembre 2026
Date de remise de l'offre par le candidat	Janvier 2027
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Janvier 2027
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Janvier / Février 2027
Classement des offres et attribution du contrat	Février 2027
Information des candidats non retenus	Février 2027
Signature et notification du contrat	Février 2027
Démarrage des prestations	Mars 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise.

- **Dossier de consultation :**

La liste des pièces du DCE est jointe en annexe.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite du site est fortement recommandée. Elle est organisée dans les conditions suivantes :
Personne à contacter : Thierry BONNAFOUS

- Mardi 8 décembre 2026 matin
- Jeudi 17 décembre 2026 matin

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.
Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Restauration complémentaire du clos-couvert (exigée) *(Lot(s) 1)*	Badigeon au lait de chaux en pied de façades Est et Ouest

- **Conditions** de participation des candidats

Le marché sera conclu :
- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.
Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

  - Pièces à fournir pour la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

<table>
<tr><th>Document</th><th>Descriptif</th></tr>
<tr><td colspan="2">Situation juridique</td></tr>
<tr><td>Déclaration du candidat (DC2)</td><td>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</td></tr>
<tr><td>Lettre de candidature (DC1)</td><td>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</td></tr>
<tr><td>Déclaration sur l'honneur</td><td>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail</td></tr>
<tr><td colspan="2">Capacité économique et financière</td></tr>
<tr><td>Chiffre d'affaires</td><td>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</td></tr>
<tr><td colspan="2">Capacité technique et professionnelle</td></tr>
<tr><td>Moyens humains</td><td>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</td></tr>
<tr><td>Moyens techniques</td><td>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</td></tr>
<tr><td>Qualifications professionnelles</td><td>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
<table>
<tr><th>Lot</th><th>Libellé du lot</th><th>Qualifications</th><th>Effectifs</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Terrassement, assainissement, VRD, maçonnerie</td><td>Qualibat 1161</td><td>EFF2</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Menuiseries extérieures bois</td><td>Qualibat 4312</td><td>EFF2</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Références Travaux</td><td>Liste des travaux similaires exécutés (5 dernières années) indiquant montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</td></tr>
</table>

Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.
Les pouvoirs adjudicateurs appliquent le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si les pouvoirs adjudicateurs constatent que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- Pièces à fournir pour l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document
Acte d'engagement
Cadre de réponse avec ses consignes
Décomposition du prix global et forfaitaire (aux formats EXCEL et PDF)
Récépissé de visite (dûment rempli, daté et signé)

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement en cochant la case prévue à cet effet.

Au cas où la case ne serait pas cochée, l'acheteur considère que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise à ce stade de la consultation. Seule l'entreprise qui se verra attribuer le marché remettra un acte d'engagement signé.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Plateforme des Achats de l'Etat

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et donnera lieu à un classement des offres.

En application de l'article R2161-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur pourra étudier le dossier relatif à l'offre avant le dossier relatif à la candidature afin d'éviter de demander inutilement les pièces de candidatures éventuellement manquantes à tous les candidats

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération
1. Valeur technique (50 %)
- Moyens humains et moyens matériels (10 pts)
- Organisation du chantier, planning prévisionnel, coordination avec le fonctionnement actuel du site (10 pts)
- Méthodologies et modes opératoires (études, matériaux, mise en œuvre) (30 pts)
2. Prix (40 %)
3. Valeur environnementale (10 %) :
- Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier ; la réduction des nuisances de chantier (5 pts)
- Organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier ; la réduction des déchets ; leur gestion et valorisation ; Proximité des approvisionnements et décharge (5 pts)

Modalités de calcul des notes :

Chaque sous-critère mentionné dans le tableau ci-dessus est noté sur 5. À la note obtenue, on applique un coefficient multiplicateur afin d'obtenir le nombre de points indiqués dans la colonne « pondération ».
Les sous-critères sont notés de la manière suivante :
0 Information non communiquée ou non pertinente ;
1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu ;
2 Document/ information généraliste ;
3 Document / information conforme aux cahiers des charges mais incomplet(e)
4 Document / information détaillé(e), conforme aux cahiers des charges
5 Document / information exhaustif (ve), offre avec plus-value

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Méthode de notation du critère technique :**

Le critère « technique » sera jugé à partir du cadre de réponse du mémoire technique, tel qu'explicité en document annexé. Les candidats devront respecter les règles fixées dans ce cadre de réponse.

Le mémoire technique fourni par le candidat devra être suffisamment explicite et détaillé pour permettre de juger de la qualité de l'offre.

Si le nombre de pages du cadre de réponse dépasse le nombre de pages fixées, les pages supplémentaires ne seront pas analysées.

- **Méthode de notation du critère prix :**

Le critère « Prix » sera jugé à partir de la rémunération que propose le candidat dans l'acte d'engagement. Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)

40 = note maximale. Cette note sera attribuée au prix le plus bas, après élimination des offres irrégulières et anormalement basses suivant les dispositions prévues à l'article R.2152-3 et R.2152-4 du code de la commande publique.

- **Conclusion sur la notation**

La note globale de l'offre sur 100 sera la somme des trois critères.
En cas d'égalité entre deux candidats, l'offre présentant le prix le plus bas sera classée devant celle présentant un prix supérieur.

Pour chaque critère, le nombre de points sera arrondi au centième près.
Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées (technique, prix et environnement).
L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail du prix global et forfaitaire, celles-ci seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail du prix global et forfaitaire qui sera pris en considération.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation PRO BTP	Certificat attestant du respect de cotisation auprès la caisse PRO BTP.
Attestation congés payés et au chômage-intempéries	Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries
Attestation d'assurance de responsabilité civile	
Attestation d'assurance de responsabilité décennale	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Le Relevé d'Identité Bancaire	
Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Télécopie : 04 87 63 52 50
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : M. Eric HIBST ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021